Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 29 août 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (16)
Collation1 p. (383v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 29 août 1875, consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48568

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction29 août 1875
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireLarue, Édouard (1828-1902)
Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Sur le procès en licitation : à propos d'une objection du procureur de la République sur les bénéfices faits depuis la séparation.
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48568?context=pdf

Mots-clés

Procédure (droit)
Événements cités Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 14/02/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48568?context=pdf

Guise 19 Août 75

Monsieur Larue,

Depuis si longtemps que je désire une solution dans mon procès en licitation, j'accepte bien certainement que les juges prononcent à leur première audience des vacations.

J'ai été surpris que vous m'annonciez par votre lettre précédente que M. le Procureur de la République ait fait un argument contre moi des bénéfices que j'ai pu faire depuis la séparation.

La réponse à faire à cette opinion c'est que tous ces bénéfices sont matérialisés dans l'industrie et qu'on doit les vendre; il faut donc que j'en retrouve l'équivalent si, comme les jugements l'ont prononcé, j'ai réellement travaillé pour moi. J'ai vivement regretté que vous ne m'ayez pas fait connaître d'une façon plus précise la forme sous laquelle M. le Procureur de la République a émis cette opinion.

Vous devez comprendre combien il est intéressant pour moi de savoir comment de telles questions sont appréciées et je vous serais obligé de me donner quelques éclaircissements là-dessus.

Agréez je vous prie, Monsieur, mes parfaites civilités.

[signature]

383

Fichie